



Europe du Sud-Est

Environnement opérationnel

Même si les conflits qui ont troublé les Balkans ont pris fin depuis de nombreuses années, l'Europe du Sud-Est accueille toujours un grand nombre de réfugiés et de déplacés internes. Ces populations sont essentiellement composées de catégories vulnérables telles que les personnes âgées privées de soutien familial, les personnes malades et handicapées, les mères célibataires et les membres de minorités.

La Serbie et la Bosnie-Herzégovine abritent la plupart des réfugiés et des déplacés internes de la région. Bon nombre d'entre eux vivent dans des conditions de grand dénuement et ont des difficultés à faire reconnaître leurs droits fondamentaux. La rapidité avec laquelle des solutions seront apportées à leurs problèmes dépendra du rythme auquel les réformes politiques, judiciaires et économiques en cours dans leurs pays d'asile et d'origine progresseront. Si la région a bénéficié d'un certain progrès économique, de nombreux problèmes sociaux et économiques persistent.

La coopération régionale sur la Déclaration de Sarajevo est demeurée au point mort en 2008. Les objectifs fixés par la Déclaration, qui visaient à remédier au problème du

Albanie

Bosnie-Herzégovine

Croatie

ex-République Yougoslave de Macédoine

Monténégro

Serbie



déplacement et à faciliter le retour ou l'intégration des réfugiés et des déplacés internes, n'ont pu être atteints. Le problème du dédommagement des réfugiés qui ont perdu leurs biens reste à régler. De plus, la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo et les divergences d'opinion sur son statut ont avivé les tensions politiques entre les pays de la région.

La population croate réfugiée en Serbie est l'une de cinq populations réfugiées de longue date auxquelles le HCR entend accorder une attention particulière en 2009. Le Haut Commissariat se propose de donner un nouvel élan à la recherche de solutions durables, en particulier pour les groupes de réfugiés les plus démunis. Cependant, le succès d'une telle démarche reposera sur l'application, par les pays de la région, de plans nationaux coordonnés, régis par des cadres juridiques et institutionnels clairs. Il faut que les principaux acteurs, au niveau national et régional, témoignent d'une volonté politique d'améliorer la coopération bilatérale et régionale afin de résoudre les problèmes en suspens relatifs aux réfugiés et aux déplacés internes.

La situation sécuritaire générale demeure stable dans la région. Des flambées de violence sporadiques sont néanmoins signalées au Kosovo, en particulier dans la région nord, à majorité serbe. Dans certains pays, des réfugiés et des déplacés internes appartenant à des groupes minoritaires, en particulier des Roms, ont été victimes d'actes de harcèlement, d'abus et de violences ciblées. Ceci montre qu'il est nécessaire de lutter contre des habitudes discriminatoires profondément ancrées à l'encontre de certaines minorités ethniques et d'améliorer la protection internationale.

Stratégie

L'action que le HCR mène en Europe du Sud-Est est centrée sur les réfugiés et les autres personnes déplacées par les conflits en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, sur les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur du Kosovo, sur les demandeurs d'asile originaires d'autres pays, ainsi que sur la prévention et la réduction de l'apatridie.

Dans cette sous-région, le HCR cherche à :

- assurer la protection de toutes les personnes qui relèvent de sa compétence.
- trouver des solutions durables et viables pour l'ensemble des réfugiés, des déplacés internes et des populations de retour.
- aider les personnes qui risquent de devenir apatrides à s'inscrire à l'état civil et à obtenir des papiers.
- promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés et appuyer la réinstallation.
- affirmer et développer un régime de protection internationale et renforcer les systèmes d'asile nationaux.
- forger des partenariats dynamiques avec des acteurs et intervenants nationaux et internationaux.

Le HCR entend promouvoir le rapatriement librement consenti, la naturalisation ainsi que l'intégration sur place des réfugiés, et œuvrer à la réalisation de ces solutions. Le Haut Commissariat continuera à rechercher des solutions durables pour les déplacés internes, en se concentrant sur les victimes de violences familiales, sexuelles et sexistes,

les victimes de la traite des êtres humains et les membres de groupes minoritaires victimes d'agressions. Il s'efforcera de garantir l'accès sans entrave des réfugiés ainsi que des déplacés internes à certains droits civils fondamentaux, portant notamment sur le logement, l'éducation, la santé, l'obtention de pièces d'identité, l'emploi et les services sociaux.

De même, le HCR viendra en aide aux apatrides ou aux personnes qui risquent de le devenir, en particulier aux Roms et aux groupes ethniques apparentés. En vue de réduire son engagement dans la région, le Haut Commissariat intensifiera sa collaboration avec les structures internationales et les gouvernements impliqués dans des activités de développement. Le HCR aidera les États à élaborer des cadres juridiques et des régimes d'asile nationaux, afin de les doter de moyens plus solides pour répondre efficacement aux besoins des réfugiés et des déplacés internes.

Contraintes

Après 2009, le HCR continuera à soutenir les efforts déployés par les États de la région pour engager les réformes administratives, judiciaires ou autres qui faciliteront la recherche de solutions durables à la situation des réfugiés et des déplacés internes. Cependant, l'absence de volonté politique concernant le renforcement du processus de réconciliation dans les zones de retour, ainsi que le peu d'attention et d'appui financier accordés à la recherche de solutions durables et viables au sort des réfugiés et des déplacés internes freinent les progrès. Le succès de la recherche de solutions durables et viables pour

les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du Kosovo sera en fonction de l'amélioration de la situation socio-économique de ce secteur, ainsi que de l'attitude des autorités locales.

Opérations

Les opérations du HCR en Bosnie-Herzégovine et en Serbie (Kosovo compris) sont présentées dans des chapitres séparés.

En 2009, le HCR poursuivra son étroite coopération avec le Gouvernement de l'**Albanie**. Le Haut Commissariat dispensera une formation et un appui technique au personnel des ministères compétents. Il s'efforcera d'assurer la conformité de la législation nationale sur l'asile avec les normes internationales et les lois de l'Union européenne en la matière. L'intégration sur place demeurera la solution durable privilégiée pour remédier à la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile en Albanie ; cependant, le HCR dispensera si nécessaire une aide au rapatriement librement consenti. Il se peut également que la solution de la réinstallation soit envisagée pour certains individus. L'Organisation offrira une assistance aux personnes qui relèvent de sa compétence et renforcera sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies dans le pays dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

En 2009, le programme du HCR en **Croatie** visera à faciliter la recherche de solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes, ainsi qu'à renforcer le système d'asile. Dans le cadre de la candidature de la Croatie à



Les enfants d'une famille de rapatriés serbes aident à ramasser des tomates.

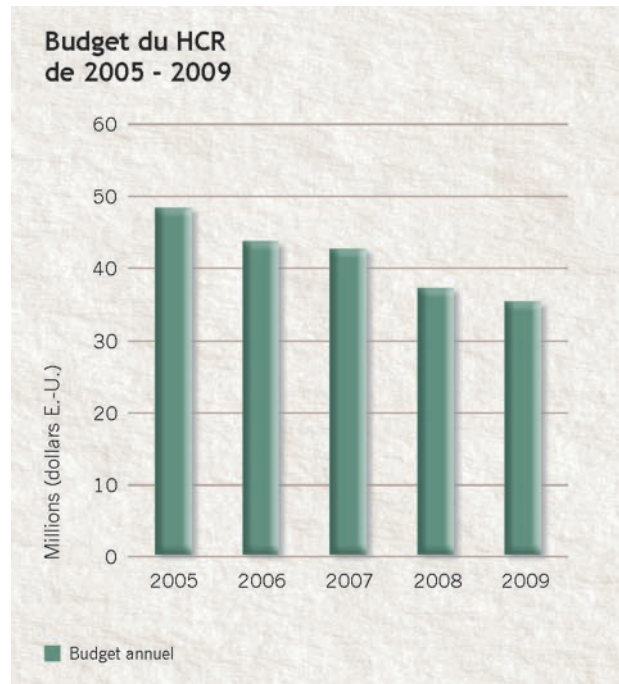
HCR/L Taylor

l'Union européenne, la communauté internationale et le HCR se tiennent prêts à aider le pays à résoudre tout problème politique, juridique, social et technique concernant les retours et la réintégration.

L'Organisation continuera à dispenser une aide et des conseils juridiques aux rapatriés afin d'assurer un accès non discriminatoire à la propriété et aux droits en matière de logement, tout en cherchant à favoriser leur réintégration durable. Le HCR coopérera avec le Gouvernement pour prévenir et réduire les cas d'apatridie, ainsi que pour assurer la conformité du cadre et des systèmes législatifs régissant l'asile et les migrations avec les normes et les pratiques européennes et internationales. Le Haut Commissariat suivra attentivement l'application de deux nouvelles lois, l'une relative à l'asile et l'autre au séjour des étrangers, qui sont entrées en vigueur au début de l'année 2008.

Au **Monténégro**, le HCR cherchera à apporter des solutions durables aux réfugiés originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, principalement par la régularisation de leur statut juridique dans le pays. Il plaidera en faveur de l'intégration juridique, économique et socio-culturelle des réfugiés croates et bosniaques qui se trouvent toujours au Monténégro. Le Haut Commissariat demandera instamment au Gouvernement de reconnaître davantage de droits économiques et sociaux aux déplacés kosovars vivant au Monténégro. Des efforts particuliers seront déployés pour rechercher des solutions durables à la situation de certains groupes minoritaires, comme les Roms, les Ashkali et les Égyptiens, qui représentent 25 pour cent de la population relevant de la compétence du Haut Commissariat.

Les populations qui relèvent de la compétence du HCR en **ex-République yougoslave de Macédoine** comprennent des réfugiés originaires du Kosovo – lesquels sont pour la plupart roms, ashkali et égyptiens. La recherche de solutions durables au sort de ces réfugiés est indissolublement liée à l'évolution de la situation politique et socio-économique au Kosovo. Les possibilités d'intégration sur place restent limitées ; le Haut Commissariat continuera donc à appuyer ces groupes tout en réorientant son assistance afin d'encourager l'autosuffisance. Il viendra en aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés qui optent pour le rapatriement librement consenti. Le HCR suivra et appuiera également la consolidation du régime d'asile. Au niveau régional, le Haut



Commissariat entend veiller à ce que des papiers d'identité soient délivrés aux Roms, dans le cadre de ses efforts pour encourager l'intégration sociale de ce groupe.

Informations financières

Les budgets du HCR en Europe du Sud-Est ont baissé au cours des cinq dernières années, le nombre de bénéficiaires diminuant à mesure que les réfugiés et les déplacés internes trouvaient des solutions durables. Il est néanmoins nécessaire d'apporter aux groupes vulnérables restants des solutions spécifiquement conçues à leur intention et de continuer à leur prodiguer une aide. Le niveau actuel de financement ne permet pas de répondre aux besoins de ces groupes vulnérables. Le HCR a intensifié ses efforts de collecte de fonds sur le terrain, en particulier pour financer l'aide juridique, la délivrance de papiers aux fins de la prévention de l'apatridie, les retours durables et l'assistance à la réintégration. Les fluctuations des taux de change et la forte hausse du prix des matières premières et des services ont fait peser des charges supplémentaires sur les budgets opérationnels.

Budget (dollars E.-U.)		
Pays	Budget annuel	
	2008	2009
Albanie	758 726	673 441
Bosnie-Herzégovine	5 615 204	5 688 204
Croatie	2 821 722	2 930 972
Ex-République yougoslave de Macédoine	2 685 404	2 757 133
Monténégro	2 312 508	2 390 475
Serbie	19 054 388	20 897 195
Total	33 247 952	35 337 420